

DECISION DU MAIRE N°23-081

PORTANT FIXATION DES TARIFS

DE LA BOUTIQUE DU CHATEAU DE GUILLAUME LE CONQUERANT

- DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE -
- SERVICE PATRIMOINE -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE

VU l'article L.2122-22-2° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 20-55 en date du 10 juillet 2020 autorisant le Maire, pendant la durée de son mandat, à fixer le tarif des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la décision du Maire n° 23-068 portant fixation des tarifs de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer certains nouveaux tarifs de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant ;

DECIDE

ARTICLE 1er:

À compter du 15 juin 2023, les tarifs (TTC) de la boutique du Château de Guillaume le Conquérant sont complétés comme suit :

Désignation	Prix TTC
Bouclier Normand (grand modèle)	16 €
Dague Lancelot	10 €
Hallebarde	16 €
Bouclier Normand (petit modèle)	13 €
Casque Aragon	16 €
Epée Excalibur	12 €
Bouclier licorne	13 €
Epée 2 mains	17 €

Fléau d'armes	
Hache de guerre	10 €
Casque argent, doré, noir	13 €
Arbalète de chasse	39 €
Arbalète wiki	30 €

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et il en sera rendu compte lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services et le Receveur-Percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le12 JUIN 2023.....

Le Maire,
M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA PREFECTURE DU CALVADOS
& AFFICHE LE

12 JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr